

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025**

Nombre de Membres en exercice : 42

Nombre de présents : 35

Quorum : 22

Nombre de votants : 38

**CDL20251215_32 - N° PROJET 179 – Redevance d'enlèvement des Ordures
Ménagères – REOM – Tarifs au 1^{er} janvier 2026 - Validation**

Rapporteur : NIEPCERON Hervé

L'An deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux légalement convoqués le 9 décembre 2025, se sont réunis au sein de la salle polyvalente de Saint-Maclou-la-Brière sous la présidence de Serge GIRARD.

Présents :

AUBE Annie - BASILLE André - BAYOU Anthony - BLONDEL André-Pierre - BLONDEL Jacques (suppléant de DELAMARE Pascal) - BRULIN Corinne - CARLIÈRE Frédéric - COZIC Bernadette - DHERVILLEZ Pascale - DROGUET Jean-Pierre - DUBOCAGE Kevin - DURÉCU Annie - FLEURY David - GEULIN Isabelle - GIRARD Serge - GOUPIL Gervais - GUÉROULT Claire - LECARPENTIER Véronique - LELIÈVRE Linda - LEMESLE Michel - LESAUVAGE Huguette - MABIRE Pascal - MAESEN Lydie - MALO Jean-Claude - MOIZAN Gérard - MURARI BOZEC Marie-Claude - NIEPCERON Hervé - PAUMELLE René - QUESADA Antonio - ROSE Marc - SCHUFT Emmanuelle - SOLINAS Christian - VANIER Pascaline - VAUCHEL Benoît - WERMESTER Corinne

Absents ayant donné pouvoir :

BROUTÉ Karine pouvoir à MALO Jean-Claude - GÉRON Michel pouvoir à MOIZAN Gérard - RIVOALLAN Pierre pouvoir à WERMESTER Corinne

Absent excusé :

JEZEQUEL David - LAVILLE-REVEL Géraldine - LEROUX Christian - RÉMOND Franck

Absent remplacé par son suppléant :

DELAMARE Pascal

Assistaient également à la réunion :

LEGENDRE Raphaël – LEMOINE Sophie

EXPOSÉ

Les prévisions budgétaires font apparaître des dépenses en hausse pour différentes raisons :

- Augmentation du coût de l'incinération
- Augmentation des tonnages
- Besoins en investissements (renouvellement des bacs, acquisition de composteurs, travaux de mise en conformité de la déchetterie imposés par l'État et des améliorations éventuelles de site...).

Pour rappel, lorsqu'il est financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, le service d'élimination des déchets est un Service Public Industriel et Commercial – SPIC. Il doit ainsi tirer l'essentiel de ses ressources de redevances et prix supportés par les usagers du service.

Aux vues de tous ces éléments, il est proposé une augmentation de la REOM pour l'année 2026 de 2,8 % correspondant en partie à l'inflation mais également aux différents investissements à venir et d'adopter les tarifs suivants :

		Tarification REOM au 01/01/2026
Coefficient 1	Foyer 2 personnes et + Résidences secondaires Professionnels jusqu'à 240 l de contenance de bac OM (puis 1 € / l supplémentaire)	308,00 €
Coefficient 0,75	Caravanes / Mobil-homes	231,00 €
Coefficient 0,5	Foyer 1 personne Gîtes ruraux	154,00 €
Coefficient 0,10	Chambres d'hôtes	30,80 €
Autres catégories	Communauté de Communes	1,20 € / hab.
	Communes	3,36 € / hab.
	Camping Bec de Mortagne	224,93 € / tonne
	Collège part fixe	401,63 €
	Collège / l supplémentaire OM	1,45 €

Tarifs inchangés par rapport à 2025 :

- 2,00 € / passage en déchetterie à partir du 27^{ème} passage pour tous les foyers
- 70,00 € / passage dès le 1^{er} passage en déchetterie pour les professionnels
- 100,00 € les badges supplémentaires demandés par les entreprises
- 10,00 € par badge recréé en cas de perte
- 15,00 € par bac rendu sale

Tarifs actualisés selon marché en cours - prix coûtants TTC, pour les bacs non rendus :

- 120 l : 38,02 €
- 180 l : 37,19 €
- 240 l : 42,71 €
- 360 l : 62,08 €
- 660 l : 148,76 €
- 770 l : 153,50 €

Le Conseil Communautaire est sollicité pour valider les tarifs de la REOM pour l'année 2026.

Si ce projet recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Les statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux.
- La délibération n° 60/2025 du 30 mai 2025 portant modification des délégations de pouvoirs du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire.
- L'avis favorable de la Commission Rudologie en date du 1^{er} décembre 2025

CONSIDÉRANT

- Qu'il y a lieu d'ajuster le montant de la REOM en fonction de l'augmentation du coût de l'incinération, de l'augmentation des tonnages et des besoins en investissements.
- Que les tarifs proposés pour la REOM applicables au 1^{er} janvier 2026 sont les suivants :

		Tarification REOM au 01/01/2026
Coefficient 1	Foyer 2 personnes et + Résidences secondaires Professionnels jusqu'à 240 litres de contenance de bac OM (puis 1 € / l supplémentaire)	308,00 €
Coefficient 0,75	Caravanes / Mobil-home	231,00 €
Coefficient 0,5	Foyer 1 personne Gîtes ruraux	154,00 €
Coefficient 0,10	Chambres d'hôtes	30,80 €

Autres catégories	Communauté de Communes	1,20 € / hab.
	Communes	3,36 € / hab.
	Camping Bec de Mortagne	224,93 € / tonne
	Collège part fixe	401,63 €
	Collège / I supplémentaire OM	1,45 €

Tarifs inchangés par rapport à 2025 :

- 2,00 € / passage en déchetterie à partir du 27^{ème} passage pour tous les foyers
- 70,00 € / passage dès le 1^{er} passage en déchetterie pour les professionnels
- 100,00 € les badges supplémentaires demandés par les entreprises
- 10 € par badge recréé en cas de perte
- 15,00 € par bac rendu sale

Tarifs actualisés selon marché en cours - prix coûtants TTC, pour les bacs non rendus :

- 120 l : 38,02 €
- 180 l : 37,19 €
- 240 l : 42,71 €
- 360 l : 62,08 €
- 660 l : 148,76 €
- 770 l : 153,50 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

- Les tarifs de la REOM 2026 proposés ci-dessus.

PRÉCISE

- Que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2026.

VOTE

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
23 AUBE Annie - BLONDEL André-Pierre - BRULIN Corinne - CARLIÈRE Frédéric - COZIC Bernadette - DUBOCAGE Kévin - FLEURY David - GÉRON Michel pouvoir à MOIZAN Gérard - GEULIN Isabelle - GIRARD Serge - GOUPIL Gervais - GUÉROULT Claire - MABIRE Pascal - MOIZAN Gérard - MURARI BOZEC Marie-	4 BAYOU Anthony - BLONDEL Jacques (suppléant de DELAMARE Pascal) MAESEN Lydie VAUCHEL Benoît -	11 BASILLE André - BROUTÉ Karine pouvoir à MALO Jean-Claude - DHERVILLEZ Pascale DROGUET Jean-Pierre DURÉCU Annie - LECARPENTIER Véronique - LELIÈVRE Linda - LEMESLE Michel - LESAUVAGE Huguette - MALO Jean-Claude - SOLINAS Christian	-

Claude - NIEPCERON Hervé - PAUMELLE René - QUESADA Antonio - RIVOALLAN Pierre pouvoir à WERMESTER Corinne - ROSE Marc - SCHUFT Emmanuelle - VANIER Pascaline - WERMESTER Corinne			
---	--	--	--

- Adoptée à la majorité.

À Goderville, le 15 décembre 2025

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

Le Président,
Serge GIRARD

